

PLAN ÉGALITÉ DES CHANCES DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Titulaire d'une bourse de l'éducation nationale, vous souhaitez poursuivre votre scolarité de second cycle en bénéficiant, notamment en internat, de conditions de vie, de travail et d'encadrement propices à votre épanouissement personnel.

Rejoignez un lycée de la Défense



- Lycée militaire d'Aix-en-Provence (13)
- Lycée militaire d'Autun (71)
- Lycée militaire de Saint-Cyr-l'École (78)
- Lycée naval de Brest (29)
- Prytanée militaire de La Flèche (72)
- École des pupilles de l'air de Grenoble (38)

Dans le cadre du Plan Égalité des chances, les six lycées de la Défense réservent 15% de leurs places (environ 360), de la seconde à la terminale, à des élèves boursiers méritants, qu'ils envisagent ou non une carrière en milieu militaire.

Les candidats sont retenus par sélection sur dossier, notamment en fonction de leurs résultats scolaires.

Modalités et calendrier d'admission :

4 lycées dépendant de l'armée de Terre : www.formation.terre.defense.gouv.fr (rubrique Lycées de la Défense).

Lycée naval : www.defense.gouv.fr/marine/ressources-humaines/ecoles-et-formations/lycee-naval

Ecole des pupilles de l'Air : <http://ecoledespupillesdelair.fr>